

**Transmission au contrôle de  
la légalité le :**



**Direction générale  
Des Services du Département  
Direction des Territoires  
D'Action Sociale**

**CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE MANTES LA JOLIE**

Entre

Le Département des Yvelines,  
représenté par le Président du Conseil général,  
dûment habilité par délibération du Conseil général en date du 25 novembre 2011,

d'une part, et

La Commune de Mantes-La-Jolie,  
Représentée par le Maire,  
Dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ,

d'autre part

- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil général du 19 octobre 2007 instituant le Contrat Social de Territoire pour des communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville et reconnues par le Département ;
- VU la délibération du Conseil général du 16 avril 2010 décidant de la poursuite et de l'adaptation du Contrat Social de Territoire pour les communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville et reconnues par le Département à compter de l'année 2010 ;
- CONSIDERANT la volonté du Conseil général de mener une politique partenariale avec des communes du Département éligibles aux Grands Projets de Ville ;
- CONSIDERANT le souhait du Département et de la Commune de mieux répondre aux besoins des populations sur la base d'un diagnostic local partagé ;

**IL EST DECIDE :**

## **PREAMBULE**

Le Contrat Social de Territoire porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département dans le cadre de sa politique de développement économique et social, et particulièrement dans les domaines suivants :

- insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adolescents,
- développement durable et amélioration du cadre de vie.

## **ARTICLE 1 : Objet**

Le contrat social de territoire prévoit le déploiement d'un ensemble d'actions locales en direction de la population, s'inscrivant dans le premier des deux axes définis en préambule. Chaque axe intègre, dans sa mise en œuvre, l'éducation des populations à la vie citoyenne et sociale.

## **ARTICLE 2 : Les actions du contrat**

Les actions retenues dans le présent contrat dans l'axe Insertion des jeunes sont les suivantes :

- Fiche action 1 : Prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire
- Fiche action 2 : Expériences 1<sup>er</sup> emploi
- Fiche action 3 : Pôle d'apprentissage du français : outil pour l'insertion sociale
- Fiche action 4 : Renforcement du lien social
- Fiche action 5 : Bourse post baccalauréat « Mantes+ Etudiants»
- Fiche action 6 : Les opportunités de retour à l'emploi
- Fiche action 7 : Actions d'insertion pour les 16-25 ans par le biais de la culture
- Fiche action 8 : Accueil et sécurisation des élèves du 1<sup>er</sup> degré

## **ARTICLE 3 : Modalités de financement**

Le budget global prévisionnel du contrat est de 1 946 599 €.

Le Département s'engage à verser l'aide financière de 741 965 euros, qui permettra la mise en œuvre des actions du présent contrat selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80 %, dès signature du contrat,
- le solde étant alloué après remise par la commune de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

L'utilisation de ces fonds, à des fins autres que celles définies par le présent contrat, entraînera l'annulation et le remboursement des sommes versées.

## **ARTICLE 4 : Communication**

La Commune s'engage à faire figurer le logo du Département des Yvelines sur tous les supports matériels et de communication des sommes versées.

## **ARTICLE 5 : Suivi des actions**

La mise en oeuvre des actions sera suivie par les services du Département (Direction des Territoires d'Action Sociale). En conséquence, la commune s'engage à mettre à sa disposition tout document concernant les actions financées et à donner toutes facilités aux personnes mandatées par Monsieur le Président du Conseil général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces et éventuellement sur place.

Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Département qui devra répondre, dans les mêmes formes, dans un délai d'un mois.

Toute modification ou tout complément d'action devra obtenir l'accord des co-contractants et fera l'objet d'un avenant, dans la limite du budget alloué.

## **ARTICLE 6 : Evaluation des actions**

A l'issue de chaque action, la commune s'engage à adresser au Département les bilans financier et d'activité. Le rapport d'activité devra notamment faire apparaître les moyens en personnes, les moyens techniques et les variations de ces moyens au cours de l'action.

## **ARTICLE 7 : Assurances et obligations fiscales**

Les activités de la commune seront placées sous sa responsabilité exclusive. La Commune devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée ou mise en cause de quelque manière que ce soit.

La commune se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de ses activités.

## **ARTICLE 8 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour l'année civile 2011.

## **ARTICLE 9 : Résiliation du contrat**

En cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat, le Département se réserve le droit d'y mettre fin unilatéralement et à tout moment, dès lors que dans les 15 jours suivants la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la commune n'aura pas pris les mesures appropriées.

## **ARTICLE 10 : Arbitrage des litiges**

Les difficultés d'interprétation ou d'application du présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances. A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

pour la Commune : - le Maire ou son représentant  
- un représentant de l'Administration Communale

pour le Département : - le Président du Conseil général ou son représentant  
- un représentant de l'Administration départementale

En dernier lieu, les litiges pouvant résulter de l'application du présent contrat relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

**ARTICLE 11 : Election de domicile**

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile : pour le Président du Conseil général des Yvelines, à Versailles à l'Hôtel du Département, pour le Maire à Mantes-la-Jolie, dans sa Mairie.

**Fait à Versailles le**

Le MAIRE

Le PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

# CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011

## Ville de Mantes la Jolie

N°1

### FICHE ACTION

#### Prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire

##### **1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE**

**Objectifs :** Prévention du décrochage scolaire – Prévention de la récidive en matière d'exclusion et notamment des exclusions définitives – Prévention de manière générale car il s'agit aussi d'éviter une période d'oisiveté et donc de plus grande vulnérabilité du jeune.

**Public visé :** collégiens faisant l'objet d'une exclusion scolaire temporaire ou définitive et leurs parents.

##### **2 – DESCRIPTION DE L'ACTION**

*Accueil de collégiens exclus de manière temporaire ou définitive.*

*Ils sont orientés par les partenaires de la réussite éducative, le plus souvent par les établissements scolaires (principal ou CPE en accord avec le principal).*

##### **Contenu pour la famille et le jeune**

*Le jeune et sa famille sont reçus par la coordination de la réussite éducative. Il est alors proposé les différentes formules de la prise en charge. La famille est décisionnaire. Les propositions sont les suivantes :*

- accueil individuel pour de l'aide aux devoirs ou, le cas échéant, une reprise de lacunes, une médiation scolaire. Cet accueil est assuré par le personnel de la réussite éducative (adultes-référents et vacataires, ils sont tous diplômés du supérieur)
- rencontre avec les psychologues d'IPT, avec un parent dans un premier temps, puis le jeune seul et/ou sa famille seule pour des rendez-vous ultérieurs en fonction de la problématique
- mise en lien avec les éducateurs du Club de prévention (IFEP) pour les exclusions de plus de 4 jours et les jeunes de 11 à 14 ans. L'objectif est de réaliser un parcours citoyen
- rendez-vous au CIO en fonction du profil
- groupe d'échange pour les parents (une fois par mois, animé par IPT)
- le cas échéant, le suivi peut se poursuivre (DRE, IPT, IFEP). Dans tous les cas, les activités ou les séjours organisés par la Réussite éducative sont proposés à la famille en cours d'année
- au cours des différents entretiens, une orientation vers les structures de loisirs, d'aide aux devoirs ou les institutions, est effectuée en fonction des demandes ou des besoins (mission régulière de la réussite éducative)

##### **Contenu partenarial**

- un bilan de chaque partenaire (DRE, IPT, IFEP) et du jeune est remis à la famille et au collège (pour les exclusions définitives, le bilan est remis à l'assistante sociale scolaire qui siège en commission de réaffectation)
- les situations sont présentées dans l'EPS correspondante (souvent après la prise en charge)

- un bilan entre les trois partenaires et les équipes des collèges est organisé quelques semaines après le retour en cours
- un groupe de travail s'est mis en place pour suivre cette action. Il rassemble les établissements (CPE, principaux, assistantes sociales scolaires), l'IFEP, IPT, le DRE
- une formation a été organisée pour les partenaires en décembre 2010-janvier 2011 par IPT, afin de pouvoir proposer des groupes d'échanges entre jeunes (développement des compétences psychosociales)

**Encadrement :** Les familles sont rencontrées par la coordination de la Réussite éducative, les jeunes sont pris en charge par les adultes-référents de la Réussite éducative, les psychologues d'IPT ou les éducateurs de l'IFEP.

**Dates :** Année scolaire, environ 24 semaines (chaque période scolaire, hormis la période entre la rentrée de septembre et les vacances de la Toussaint car les exclusions sont moins nombreuses).

### ***3 – PARTENAIRES***

Etat – Mission Ville  
 Conseil général  
 Collèges (Cézanne, Clemenceau, Chénier, Gassicourt, Pasteur)  
 IPT  
 IFEP  
 Plus généralement, les partenaires de la réussite éducative (les institutions précitées et les Centres de vie sociale, les médiateurs, quelques associations).

### ***4 – PILOTAGE DE L'ACTION***

Centre communal d'action sociale de Mantes-la-Jolie

### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

#### **Moyens humains**

- Équipe du DRE pour la logistique, la rencontre initiale avec les parents, le suivi scolaire, les bilans avec les partenaires ;
- Éducateurs de l'IFEP (quelques suivis),
- Psychologues d'IPT (une réunion par mois avec les parents et une dizaine d'entretiens individuels par mois),
- Partenaires pour les bilans et le groupe de suivi.

#### **Matériel**

Papeterie et librairie

**Locaux :** Mairie de quartier du Val Fourré

### ***6 – COUT DE L'ACTION***

#### **DEPENSES**

Prestataires (IPT).....	18 000,00 €
Encadrement des jeunes.....	34 900,00 €
Coordination Ingénierie .....	7 200,00 €
Matériel .....	300,00 €
<b>Total.....</b>	<b>60 400,00 €</b>

#### RECETTES

Etat-ACSE (Réussite éducative) .....	17 450,00 €
Etat-ASP (emplois aidés) .....	12 950,00 €
Département des Yvelines – C.S.T. ....	15 000,00 €
Part Ville .....	15 000,00 €
<b>Total.....</b>	<b>60 400,00 €</b>

#### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

30 000,00 € ..... soit 49,66 % du budget global

#### PART DUE PAR LE DEPARTEMENT CST

15 000,00 € .....soit 50 % de la part Ville

### ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

#### *Indicateurs de suivi proposés (en lien avec les objectifs visés)*

- présence des jeunes,
- présence des parents aux groupes d'échange,
- récidives/facteur de prévention de la récidive,
- de manière plus générale, chaque jeune encadré est intégré dans la cohorte des suivis de la réussite éducative. Cette cohorte fait l'objet d'une étude longitudinale assurée par une équipe de chercheurs en sciences sociales.

#### *Modalités de suivi proposées*

- les situations sont évoquées en EPS,
- bilan avec les établissements quelques semaines après le retour en cours,
- groupe de travail partenarial.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N°2**

### **FICHE ACTION**

#### **Expériences Premier Emploi**

##### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

*Le dispositif Expériences Premier Emploi s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, scolarisés ou non, ayant ou non des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Ce dispositif de courte durée se déroulera au sein des services municipaux pendant la période de juillet et août 2011.*

*Cette expérience professionnelle doit permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde du travail. Ils bénéficieront d'un cadre structuré au sein duquel un tuteur les guidera tout au long de leur mission.*

##### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

*Les activités diverses telles que peinture, maçonnerie, serrurerie, espaces verts, voirie, mécanique, bureautique, administration, secrétariat, accueil, aide à la personne, s'effectueront sur 2 semaines de 35 heures.*

*Chaque service d'accueil désignera un tuteur par jeune, afin d'assurer un encadrement optimal et un accompagnement quotidien.*

*La Direction des Ressources Humaines de la Ville de Mantes la Jolie définit les missions des postes à pourvoir.*

*Cette action permet également de travailler sur le comportement à adopter en milieu professionnel.*

##### ***3 – PARTENAIRES***

*Les services municipaux (tuteurs).  
La direction de la jeunesse et les centres de vie sociale (prescripteurs).  
L'association intermédiaire titulaire du marché.  
Le Département des Yvelines (finisseur).*

##### ***4 – PILOTAGE DE L'ACTION***

*Ville de Mantes la Jolie.*

## ***5 – MOYENS DE REALISATION***

Préparation d'un cahier des charges – lancement de la procédure de mise en concurrence – identification de l'association intermédiaire prestataire de service – appel à candidatures en direction des tuteurs ville et/ou C.C.A.S. – lancement des offres d'emploi – identification par les centres de vie sociale et le bureau information jeunesse des candidats correspondant aux critères de sélection (habitants de Mantes la Jolie, âgés de 16 à 25 ans, n'ayant jamais eu d'expérience professionnelle – intervention de l'entreprise d'insertion pour le recrutement, le diagnostic socioprofessionnel, l'accompagnement et le bilan.

## ***6 – COUT DE L'ACTION***

### DEPENSES

Prestataire de service.....	47 000,00 €
Encadrement assuré par les tuteurs.....	30 100,00 €
Ingénierie .....	5 000,00 €
<b>Total.....</b>	<b>82 100,00 €</b>

### RECETTES

Département des Yvelines – C.S.T. ....	41 050,00 €
Part Ville .....	41 050,00 €
<b>Total.....</b>	<b>82 100,00 €</b>

### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

82 100,00 € .....	soit 100 % du budget global
-------------------	-----------------------------

### PART DEPARTEMENT CST

41 050,00 € .....	soit 50 % de la part Ville
-------------------	----------------------------

## ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION***

Évaluation réalisée par l'association d'insertion à l'aide de visites sur place, dans les services, ainsi qu'à l'aide d'un questionnaire remis à chaque tuteur.

Bilan sous forme d'une rencontre avec la Direction du développement social : points forts – points faibles – améliorations à apporter – bilans statistiques – revue de presse.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N° 3**

## **FICHE ACTION**

### **Le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes**

#### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

***Public ciblé :*** 700 personnes de Mantes la Jolie, à partir de 18 ans.

**Objectifs :**

- favoriser l'intégration sociale des publics en difficulté, par l'acquisition des savoirs faire les menant à leur autonomie : les aider à acquérir des compétences pour l'accomplissement de leurs droits et devoirs, et à devenir des acteurs dans leur propre environnement, familial et social.
- faciliter l'accès à la formation aux publics les plus éloignés de l'emploi,
- aider les associations de proximité à mettre en œuvre leurs projets d'activités socialisantes, au sein d'un réseau structuré et dynamique.
- favoriser et renforcer le partenariat entre les acteurs associatifs et les autres partenaires locaux, à travers des actions de sensibilisation, d'information et de participation des publics accueillis en ASL, sur : la santé, la parentalité, le suivi de la scolarité des enfants, des évènements culturels et sur la citoyenneté.

#### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

Le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes remplit principalement deux missions :

- 1<sup>o</sup>: l'accueil et l'orientation des publics ayant des difficultés de communication et le diagnostic de leurs besoins en formation.
- 2<sup>o</sup>: la coordination des ateliers de socialisation, portés par 5 associations de proximité : les accompagner dans la mise en place de leurs projets, pour permettre de répondre à leurs attentes, à travers un programme établi avec les partenaires sociaux.

#### **1 – L'accueil et l'orientation des publics vers des formations :**

Ce service est situé à la mairie de quartier du Val Fourré, pour permettre à toute personne en difficulté de communication, de trouver facilement une réponse. Cet accueil est individuel et comprend une phase de diagnostic des besoins et d'élaboration de projet. A partir des compétences, des besoins et des priorités de la personne, celle-ci est orientée vers différents partenaires :

- le Greta, lorsqu'il s'agit de demande d'alphabétisation ou de français langue étrangère, en situation de contrat d'accueil et d'intégration ou hors contrat d'accueil et d'intégration (dispositif de formations linguistiques de droit commun),
- les associations qui portent les ateliers sociolinguistiques, lorsqu'il s'agit d'une recherche d'autonomie et d'expression/compréhension orale : 5 associations à Mantes-la-Jolie animent quotidiennement des ateliers dans les 4 centres de vie sociale,
- vers la Mission Locale, pour les moins de 26 ans, pour intégrer la plateforme Avenir jeunes,

- vers d'autres formations de droit commun comme Compétences clés,
- vers pôle emploi, pour s'inscrire en tant que chercheur d'emploi, et accéder ensuite aux formations qualifiantes, avec l'appui d'un conseiller,
- vers des adultes-relais, pour aider les personnes en difficulté, à s'inscrire au pôle emploi.
- vers les activités des CVS, de l'Espace numérique multimédia du Chaplin, de l'atelier d'expression orale par le théâtre, selon les situations,
- vers des structures de garde d'enfants : le service petite-enfance de la ville, « Les P'Tits lapins des Garennes », la garderie de l'association Elan, lorsque la garde d'enfant est un frein à l'intégration à ces activités.

Les entretiens individuels (1h30 environ) menés pour chaque demande, permettent de préciser les compétences à acquérir, en soulignant celles déjà acquises. Ensuite, une aide est apportée à la personne pour l'élaboration d'un projet de formation. Il est important que toute l'offre soit visible des publics afin qu'ils définissent les différentes étapes à franchir et qu'ils se projettent dans un parcours ascensionnel.

Pour cela, il faut accueillir les publics comme des acteurs de leur projet, et les aider à concevoir leur parcours en assurant parfois un suivi sur plusieurs années. Selon les personnes, les progressions sont plus ou moins rapides. Avec le temps, on constate combien ce service « d'élaboration de projet et de présentation des offres » répond à un vrai besoin de la population.

L'intégration sociale se produit progressivement par l'adhésion de la personne dans les actions et se mesure dans le temps.

Le résultat constaté, depuis plus de 2 ans, est que les publics reviennent rechercher des informations.

Ce service est ouvert les matins, du lundi au jeudi et mobilise 2,5 personnes, du 2 janvier au 31 décembre.

## **2 – L'accompagnement des acteurs associatifs dans la mise en place d'activités socialisantes, en direction des publics qui manquent d'autonomie dans la vie sociale.**

Les difficultés des publics sont d'ordres divers : linguistiques, familiales, culturelles. Celles-ci les confinent dans un univers très restreint, et les mettent en difficulté dans notre environnement. Ces personnes, souvent des femmes, ont la volonté de changer mais ne possède pas la méthode qui va les aider à sortir de leur isolement.

Le nombre de personnes accueillies par le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes et orientées vers les opérateurs associatifs est très important. En effet, environ 350 personnes/an sont orientées vers les ateliers de socialisation, pour développer leur autonomie sociale et administrative.

L'acquisition de l'autonomie impose des conditions et requiert des compétences, telles que :

- la mise en confiance pour avoir l'adhésion des participants ;
- le temps nécessaire pour changer leur perception du monde ;
- la remise en question de la place de chacun dans l'entourage proche (la possibilité de faire ou pas, par soi, par les autres...) ;
- la mise en œuvre d'activités d'apprentissages sur différents domaines, pour aider la personne à accomplir des démarches administratives, citoyennes et institutionnelles.

Le travail en direction de ces publics nécessite des savoirs faire et savoirs être, auxquels les intervenants associatifs seuls n'accéderont pas sans soutien et accompagnement.

Ce travail se réalise, quotidiennement, par le suivi de toute l'équipe associative à travers des activités, des échanges et des réunions techniques régulières.

Le fonctionnement de ces ateliers, se fait en réseau, avec des modalités communes.

Aussi, le partenariat doit être présent dans presque toutes les activités, afin de permettre aux participants d'établir des liens et de les familiariser avec les différentes administrations.

Dans le cadre des ateliers de socialisation, les relations entre les associations et les partenaires locaux sont donc fondamentales.

Le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes est au centre de ce réseau, il facilite les échanges, régule et articule l'action des uns et des autres.

A cet effet, le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes assure les actions suivantes :

- **la mise en place d'une formation aux intervenants associatifs** : 10 jours de formation pour tous les animateurs/formateurs, afin de mieux encadrer l'animation des ateliers et l'organisation pédagogique des activités d'apprentissage, en fonction des besoins des publics. Ces formations apportent des éléments théoriques qui facilitent la compréhension du contexte et des éléments méthodologiques qui permettent l'organisation d'activités d'apprentissage.

- **la régulation des effectifs dans les groupes** : pour éviter aux associations de recruter les publics directement et que ceux-ci y restent trop longtemps, toutes les personnes sont orientées par le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes, selon leur profil et leurs demandes.

Pour toute inscription en ASL, le pôle d'insertion sociale est l'interlocuteur sur la commune.

- **le soutien et l'accompagnement pédagogique des animateurs/formateurs** dans leurs pratiques lorsqu'ils éprouvent des difficultés d'animation. La coordinatrice intervient au sein des ateliers en soutien et à la demande des intervenants.

- **favorise le partenariat et l'articulation des activités entre les différents partenaires**, notamment avec les écoles, les professionnels de santé et les organismes de formation.  
Plusieurs groupes ont le projet de travailler sur la parentalité avec les écoles et les collèges en 2011.

- Sont prévues également des activités pour que les femmes puissent aider leurs enfants dans leurs devoirs, en lien avec la réussite éducative.

Les groupes participent également aux différents projets des CVS, pour accompagner les publics dans différentes actions telles que les sorties familles, les manifestations culturelles, les activités périscolaires et les actions de prévention santé.

- **apporte aux associations des moyens et des outils pédagogiques** :

- mise à disposition de 300 tickets de transports intra muros, et de 50 tickets de train pour découvrir tous les transports urbains d'Ile de France,  
- mise à disposition des fonds documentaires et pédagogiques aux animateurs/formateurs

- **la production d'un journal** « Nous » comme moyen de valorisation et de communication des ateliers. Cet outil répertorie les activités, fédère les associations et dynamise le dispositif. Il donne l'occasion aux associations de se regrouper pour produire un journal commun, qui met en valeur l'action des participants.

- **la mise en œuvre et le suivi d'un atelier d'expression orale par le théâtre** : c'est un moyen rapide pour améliorer l'expression orale. Cette action se déroule 2 fois par semaine, au CVS Aimé Césaire, et s'adresse aux « débutants à l'oral » qui cherchent à améliorer leur vocabulaire. Le travail porte sur la confiance en soi, la présentation, la prononciation et la phonétique. Cet atelier plaît aux participants dont les niveaux de formation initiale sont différents, certains participants n'ont jamais été scolarisés dans leur pays d'origine et d'autres ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat. Le groupe est mixte et multiculturel. Cette diversité est à maintenir. La motivation est la même pour tous, ils recherchent un lieu pour communiquer en français. Cet atelier est animé par une association prestataire : "l'Arlequin de l'Esprit".
- **Création d'une formation qui mène vers emploi pour développer la notion de parcours.** Pour relier les bénéficiaires au monde de l'insertion professionnelle, un travail réunissant plusieurs partenaires est porté par le pôle d'insertion sociale et professionnelle des femmes pour créer une formation répondant aux exigences du marché du travail. La prestation à mettre en œuvre cible un métier de premier niveau sans se limiter à une dominante professionnelle (employé libre service, auxiliaire de vie aux familles, agent de nettoyage/des espaces verts). L'action doit aussi permettre aux candidates de travailler sur l'expression et sur la compréhension orale et écrite, de gagner en autonomie, de confronter leur projet professionnel à la réalité et de décrocher une première expérience professionnelle.
- Les objectifs sont :
  - o Construire et valider un projet professionnel ;
  - o Développer des connaissances de base adaptées au projet ;
  - o Accéder à un emploi ou poursuivre un parcours de formation ;
  - o Se confronter au marché du travail.

Plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu et le projet de créer une nouvelle action est en cours.

### **3 – PARTENAIRES :**

- Les prestataires de formations linguistiques : le Greta, l'IPT, le CPF, l'AFTAM, l'AFEC, le Gidec
- Les associations : Elan, CFCY, Myosotis, SSAAD et KJPF, IPT,
- Les services municipaux : les 4 CVS, les accueils mairies, le service petite-enfance, le pôle santé, les médiathèques, le centre de ressources associatives
- Le Conseil général, la Camy, la Mission Locale, les CADA Porcheville et Gargenville, le CMM, La Maison de l'Emploi, le Pôle-Emploi, le Raydia, l'OFII, l'Education Nationale, Le Chaplin, Le Foyer St Yves.

### **4 – PILOTAGE DE L'ACTION**

Ville de Mantes la Jolie

### **5 – MOYENS DE REALISATION**

- moyens humains : 2,5 postes :
  - Une Coordinatrice référente temps complet
  - Une assistante de coordination temps complet
  - Une assistante administrative à mi-temps

## ***6 – COUT DE L'ACTION***

### DEPENSES

Alimentation .....	300,00 €
Droits d'entrée.....	700,00 €
Transports .....	1 400,00 €
Prestataires de service.....	12 000,00 €
Personnel .....	110 000,00 €
<b>Total.....</b>	<b>124 400,00 €</b>

### RECETTES

Etat-CUCS .....	30 000,00 €
Participations des usagers .....	500,00 €
Département des Yvelines – C.S.T. ....	46 950,00 €
Part Ville .....	46 950,00 €
<b>Total.....</b>	<b>124 000,00 €</b>

### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

93 900,00 € ..... soit 75,72 % du budget global

### PART DEPARTEMENT CST

46 950,00 € .....soit 50 % de la part Ville

## ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION***

### **1- pour l'axe 1:** Faciliter l'accès à la formation du public en difficulté linguistique.

Cet accès nécessite la régulation de l'offre par rapport à la demande de formation. Cette régulation est effectuée chaque semaine par l'ensemble des acteurs, afin de permettre la gestion et le suivi de l'accessibilité du dispositif linguistique sur l'ensemble de la ville.

Tous les 2 mois environ, une réunion de régulation avec le mandataire du groupement départemental de la formation linguistique est organisée afin de prévoir les réajustements nécessaires concernant la formation linguistique.

L'accueil des publics en direct nous permet d'avoir leurs appréciations sur le dispositif, l'impact dans leur vie en termes d'efficacité ou de lourdeur.

### **2 - pour l'axe 2 :**

La coordination des activités socialisantes, la formation et les relations avec les formateurs associatifs de façon presque quotidienne, nous renseignent sur le fonctionnement des ateliers, leur pertinence et les difficultés rencontrées.

Les temps forts que nous organisons en commun permettent aussi de mesurer les capacités d'adaptation, de motivation du public et des acteurs et de la force de mobilisation.

L'appréciation des stagiaires est un indicateur important sur notre fonctionnement et sur l'ensemble du réseau.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N° 4**

**FICHE ACTION 2011**

**Renforcer le lien social**

### ***1 – OBJECTIFS ET PUBLIC VISE***

*Les quatre centres de vie sociale du territoire de Mantes la Jolie sont repérés comme des lieux de ressources pour les habitants des quartiers. Ils viennent rechercher les informations dont ils ont besoin, parler des difficultés qu'ils rencontrent, bénéficier d'activités pour eux et leurs familles. Les centres de vie sociale sont des équipements de proximité à vocation sociale. Un grand nombre de demandes multiples et multiformes arrivent aux accueils de ces centres et sont orientées vers le ou les interlocuteur(s) les plus adaptés à traiter ces problématiques exprimées ou sous-jacentes.*

*Il s'agit à travers ses lieux de renforcer le lien social de proximité afin de rétablir les conditions d'une vie collective positive dans les quartiers.*

*En outre, les centres de vie sociale conduisent depuis 2010 une démarche de requalification de leur politique sociale et d'écriture de leurs projets de service. Ce travail multi-partenarial a pour objectifs :*

- d'impulser une dynamique globale et cohérente autour des projets de territoire développés par les centres sociaux ;*
- d'accompagner les structures dans leurs démarches de préfiguration, de renouvellement d'agrément et de contractualisation en proposant une méthodologie de projet adaptée ;*
- d'évaluer et gérer les compétences afin de déterminer les efforts à entreprendre en termes de qualification du personnel ;*
- de mettre en œuvre, développer et entretenir un réseau partenarial cohérent à l'échelle de l'agglomération, de la ville et du territoire ;*
- de mettre en œuvre une démarche d'évaluation des centres sociaux.*

### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

Chaque centre de vie sociale élabore son propre programme d'actions, en concertation avec les associations et les habitants du quartier.

L'accent est mis sur l'axe du soutien à la parentalité, les échanges intergénérationnels, les échanges de savoirs et les activités culturelles, festives et de loisirs.

Afin que ces différents projets d'équipements puissent se positionner de manière pérenne sur le territoire, une coordination des centres sociaux a été mise en place pour rendre lisibles :

- les projets engagés,*
- les valeurs défendues par les équipes et notamment la direction,*
- la méthodologie de travail adoptée par chacune des structures.*

Cet accompagnement proposé au sein de la coordination clarifiera la démarche globale des centres tant pour les services de la Ville que pour les partenaires associatifs et institutionnels. Le relais sur le territoire que constitue l'équipement centre social implique que les services puissent œuvrer en cohérence. Chaque centre développe, en fonction des caractéristiques de son secteur d'interventions, un projet social s'inscrivant dans la durée et répondant à des missions négociées et contractualisées avec les partenaires. Il est important d'inscrire cette démarche durable dans l'organisation de la collectivité en étant en mesure d'expliquer la méthodologie, les priorités fixées par chaque équipe en réponse aux différentes problématiques du territoire.

L'organisation de cette coordination consistera à mettre en place des temps de travail réguliers avec les centres sociaux répondant aux objectifs cités ci-dessus. Ces temps de travail permettront d'harmoniser la programmation des différents projets et activités et assureront une cohésion globale de l'intervention socio-éducative sur la ville.

En outre, dans le contexte actuel où les partenaires se multiplient et où les pratiques de contractualisation s'amplifient, la coordination s'attachera à élaborer un référentiel d'évaluation qui prenne en compte les orientations retenues par chaque centre social et les objectifs définis par les partenaires dont la Caisse d'allocations familiales, avec qui chaque centre a contractualisé. Ce référentiel portera sur la définition d'indicateurs permettant de mesurer la qualité des services mis en œuvre par les centres sociaux.

Afin de garantir l'optimisation des services et des actions développées en direction des publics, chaque centre s'assure à maintenir le niveau de performance des acteurs porteurs des projets par la mise en place d'une grille d'évaluation commune des compétences. La coordination se proposera de mettre à disposition les outils adéquats pour veiller à une application conforme aux besoins de ses acteurs.

Par ailleurs, la logique de soutien sur la méthodologie de projet doit également se consolider par un accompagnement, sur les aspects financiers et logistiques de ses structures, par le biais de la cellule administrative et financière.

### **3 – PARTENAIRES**

- Les institutionnels
  - la caisse d'allocations familiales des Yvelines
  - le territoire d'action sociale
  - l'éducation nationale
  - le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
  - la fédération des centres sociaux
  - la ligue de l'enseignement
  - etc.
- Les services municipaux
  - la direction jeunesse et sport
  - le pôle d'apprentissage du français
  - la direction de la famille
  - la direction de la culture
  - la direction de la communication
  - réussite éducative
  - etc.
- Les associations évoluant dans des domaines variés de
  - l'insertion sociale et professionnelle
  - la santé
  - l'animation globale
  - l'animation jeunesse et adolescence
  - l'animation enfance
  - le club de prévention spécialisée
  - etc.

#### ***4 – PILOTAGE DE L’ACTION***

Ville de Mantes la Jolie

#### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

Chaque centre de vie sociale est dotée d'une équipe de professionnels constituée de :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 hôtesse d'accueil
- 1 référente famille
- 1 gardien

Les 4 centres sont placés sous la responsabilité du Directeur du développement social, assisté dans sa mission de pilotage par un coordinateur (nouveauté 2010, après une vacance de 3 années).

Les fonctions administratives et financières relatives à la gestion des centres sont assurées par la cellule administrative et financière de la direction du développement social, permettant ainsi aux équipes des centres de concentrer leur activité en direction des familles.

Chaque centre est doté d'un budget déterminé en fonction de la programmation des actions.

#### ***6 – COUT DE L’ACTION***

##### DEPENSES

Prestataires de service .....	88 090,00 €
Alimentation .....	15 873,00 €
Frais de gardiennage .....	2 050,00 €
Transports collectifs .....	31 898,00 €
Fêtes et cérémonies.....	26 967,00 €
Fournitures d'activités .....	7 350,00 €
Petit équipement.....	4 859,00 €
Ressources humaines .....	768 657,00
<b>Total.....</b>	<b>945 744,00 €</b>

##### RECETTES

État – Cucs – Action sociale de proximité.....	130 000,00 €
Région – Animation de quartier .....	53 344,00 €
Participation des usagers .....	11 000,00 €
Département des Yvelines – C.S.T. ....	375 700,00 €
Part Ville .....	375 700,00 €
<b>Total.....</b>	<b>945 744,00 €</b>

##### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

751 400,00 ..... soit 79,45 % du budget global

##### PART DEPARTEMENT CST

375 700,00 € .....soit 50 % de la part Ville

## ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

Chaque action fait l'objet d'une fiche projet individuel, dans laquelle figure l'ensemble des informations relatives à l'action :

- intitulé
- contexte
- objectifs
- partenaires
- public cible
- budget
- modalités d'évaluation

Chaque action fait ensuite l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif écrit et partagé entre les partenaires et les bénéficiaires.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N°5**

### **FICHE ACTION 2011**

Bourse post baccalauréat Mantes + étudiants

#### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

*La Ville souhaite, par l'attribution d'une aide financière «Mantes + Étudiants», contribuer à l'égalité des chances et permettre aux étudiants boursiers de financer une partie des frais liés à la poursuite de leurs études. Elle souhaite aussi soutenir l'excellence d'un parcours d'études quel que soit son niveau et par voie de conséquence améliorer l'accès à l'emploi.*

#### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

Les retraits et dépôts des dossiers se font au Service Jeunesse à l'Agora. Le Bureau Information Jeunesse continue à relayer cette information.

Après contrôle du dossier, il est présenté en commission «Mantes + Étudiants» qui examine les candidatures.

Critères d'attribution :

- être mantais depuis plus d'un an
- avoir moins de 26 ans
- être boursier de l'État

Pour que l'aide financière soit versée, le jeune doit justifier de son assiduité durant le 1er trimestre de l'année scolaire N.

#### ***3 – PARTENAIRES***

Éducation nationale

#### ***4 – PILOTAGE DE L'ACTION***

Ville de Mantes-la-Jolie

#### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

Campagne d'information autour de ce dispositif.

## ***6 – COUT DE L’ACTION***

### DEPENSES

Ingénierie .....	5 600,00 €
Bourses.....	92 000,00 €
<b>Total.....</b>	<b>97 600,00 €</b>

### RECETTES

Département des Yvelines – C.S.T. ....	48 800,00 €
Part Ville .....	48 800,00 €
<b>Total.....</b>	<b>97 600,00 €</b>

### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

97 600,00 € ..... soit 100,00 % du budget global

### PART DEPARTEMENT CST

48 800,00 € .....soit 50 % de la part Ville

## ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

Création d'une commission « Mantes+Étudiants » qui suit le dispositif tout au long de l'année scolaire N.

A chaque fin d'année scolaire, bilan et analyse de l'action puis réajustement pour l'année scolaire N+1.

# CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011

## Ville de Mantes la Jolie

N°6

### FICHE ACTION

#### Les opportunités de retour à l'emploi

##### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

L'objectif de ces actions est de replacer le BIJ de Mantes la Jolie au centre de la chaîne d'information tournée vers les jeunes. Chaque jeune du Territoire doit avoir la possibilité de trouver au sein de cette structure tous les renseignements dont il a besoin dans ses recherches. Par ailleurs, les actions proposées par l'équipe permettent une actualité dense et riche (favorisant la communication, la reconnaissance des jeunes ainsi que celle des partenaires).

Le public visé : Les jeunes, principalement de 16 à 25 ans.

##### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

L'action se décompose en plusieurs journées/demi-journée thématiques :

###### **1. Fonction Publique Territoriale :**

Proposer aux jeunes plusieurs rencontres avec différents agents de la Ville de Mantes la jolie (l'élu à la jeunesse et aux sports, la responsable formation de la DRH, le chef de service Relation Presse – Evénementiel, le référent mariage du service Etat Civil, le responsable du Centre de Ressources Associatives, la responsable de la Médiathèque Aragon, un Directeur ALSH ainsi que le chef de service Sécurité ERP).

Le but étant de partager les expériences de chacun autour d'une collation pour faire de cette rencontre un moment d'échange convivial et riche.

###### **2. La Restauration :**

Confronter les jeunes et leurs idées reçues à propos de ce secteur d'activité aux réalités de ce domaine professionnel. Revenir sur l'essentiel : les modalités de fonctionnement, les droits et devoirs de chacun (l'importance d'être déclaré par exemple ou encore la possibilité une carrière brillante dans ce métier...). Par le biais d'ateliers tenus par des professionnels ainsi que des écoles et organismes de formation, amener le public à apprécier « faire de la cuisine », transmettre quelques « trucs et astuces de chef » et favoriser les contacts et opportunités de retour à l'emploi.

###### **3. Le Logement – les bonnes démarches :**

Trouver un logement lorsqu'on est jeune semble parfois être un vrai parcours du combattant. De nombreuses questions se posent quant aux aides, droits, obligations de chacun...

Réunir certains partenaires autour d'une table afin de présenter aux jeunes la marche à suivre est la volonté du BIJ pour cette journée : s'approprier le contexte juridique en matière de location, obtenir des informations sur les possibilités de logement sur Mantes la Jolie et ses alentours et favoriser les échanges entre jeunes et professionnels.

#### **4. Stage – se construire un réseau :**

Le stage, assez délaissé par les jeunes du fait de la non rémunération, offre cependant de belles opportunités pour qui est capable de le faire « fructifier ». En effet, un stage réussi offre souvent la possibilité de rencontrer les professionnels du secteur d'activité dans lequel on souhaite évoluer et il arrive parfois que l'entreprise accueillante propose un contrat ou l'accès à son réseau. Grâce à l'intervention de tuteurs de stage et de stagiaires, mettre en évidence le fait qu'un stage peut être une excellente porte d'entrée dans le monde du travail.

#### **5. Bénévolat – comment et pourquoi :**

Dans la continuité de la demi-journée consacrée au stage, le BIJ souhaite prendre un temps afin d'expliquer au public l'intérêt « caché » du bénévolat. Si cette impulsion semble être un investissement temps « à perte », en réalité, il peut tout à fait être un autre moyen d'intégrer un réseau de professionnels, sans parler du fait que sur un CV être bénévole est un bon atout. Les représentants d'associations développeront auprès des jeunes les enjeux de leur implication, la plus value professionnelle et personnelle.

#### **6. Journée autour de la Prévention Routière :**

Il s'agit ici de confronter les jeunes à l'ensemble des risques liés à la route. Grâce à différents ateliers, sensibiliser les jeunes aux dangers d'être au volant, et les informer sur la responsabilité qu'induit la conduite d'un véhicule.

Deux simulateurs (pour les deux roues et pour la voiture) seront mis à disposition du public. Ils permettent de se déplacer dans un parcours d'obstacles tout en portant des lunettes simulant l'ivresse. Plusieurs quizz sont préparés sur la « bonne conduite » au volant. En parallèle, le BIJ transformera le temps de cette journée la salle multimédia en salle de code où des séries de questions seront projetées tout au long de la journée. Seront invités des associations de prévention routière ainsi que l'IDSR du Territoire.

#### **7. Journée Mondiale de la Lutte Contre le SIDA :**

A travers cette journée axée sur la prévention, le BIJ se mobilise en devenant le maillon privilégié entre les jeunes et les partenaires directement concernés. L'objectif est de faire prendre conscience aux jeunes que le SIDA existe toujours, qu'il est toujours aussi violent et qu'il n'est pas encore question de se sentir « libéré » de ce virus. De façon à être plus efficace, les ASV de Mantes La Jolie se joignent à cette journée en mettant en lien l'ensemble de ses partenaires.

En positionnant de nombreux points de distribution de préservatifs (et donc d'échanges à propos des moyens de prévention) dans la ville (commerçants, gare SNCF, bureau de tabac...), le BIJ souhaite confronter les jeunes à leur propre analyse de la situation et mettre en lumière que le combat continue.

### **3 – PARTENAIRES**

Action 1 : Agents de la Ville de Mantes la Jolie.

Action 2 : Le FJT et le restaurant « Quai 21 », école hôtelière, différents restaurant de la Ville de Mantes la jolie.

Action 3 : L'élu en charge du logement, le FJT, agences immobilières, des représentants CAF, LOCA-PASS ainsi que de l'ADIL.

Action 4 : Deux anciens stagiaires du BIJ, un tuteur référent agent pour la Ville de Mantes la Jolie.

Action 5 : Plusieurs représentants d'associations du Territoire, le Centre de Ressources Associatives de la Collectivité.

Action 6 : L'association IDSR en Mantois, les Centres de Vies Sociales, les associations « jeunesse » de Mantes la Jolie.

Action 7 : Les ASV, l'ECM le CHAPLIN, le CAC G. BRASSENS, la Mission Locale, les infirmières scolaires, les lycées de la Ville, les Ateliers CHOPIN, le CRIPS, le FJT.

#### ***4 – PILOTAGE DE L’ACTION***

Ville de Mantes la Jolie

#### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

Les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions sont :

Moyens humains : 49 personnes au total (ainsi que l'équipe du BIJ)

Moyens matériels : La majorité des actions ne nécessitent pas ou peu de matériels. Outre la Journée Mondiale de la Lutte contre le SIDA (CRIPS : Affiches, préservatifs, pin's, brochures d'information) et la Journée sur la Prévention Routière (6 grilles Vauban, 4 grilles d'exposition, 1 simulateur conduite auto/deux-roues), les autres thèmes abordés pourront être traités sans logistique particulière.

#### ***6 – COUT DE L’ACTION***

##### DEPENSES

Matériel .....	500,00 €
Personnel .....	26 662,00 €
<b>Total.....</b>	<b>27 162,00 €</b>

##### RECETTES

Département des Yvelines – C.S.T.....	13 581,00 €
Part Ville .....	13 581,00 €
<b>Total.....</b>	<b>27 162,00 €</b>

##### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

27 162,00 €.....Soit 100% de la part global

##### PART DEPARTEMENT CST

13 581,00 €.....Soit 50 % de la part Ville

#### ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

- Indicateurs de suivi quantitatif : nombre de jeunes, typologie du public...
- Indicateurs de suivi en lien avec les objectifs visés : Pour chaque journée, un quizz sera proposé à l'ensemble des participants de façon à connaître les points positifs, les freins, les améliorations à apporter.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N° 7**

## **FICHE ACTION**

### **Actions d'insertion pour les 16 – 25 ans par le biais de la culture**

#### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

Les différentes actions proposées ont pour objectifs de :

- développer l'accès à la culture auprès d'un public en insertion en les impliquant dans le montage de projet ;
- promouvoir la parité homme/femme ainsi que la mixité sociale dans le public cible ;
- favoriser les échanges entre les jeunes en difficulté et les jeunes insérés socialement ;
- intégrer une autre image de la culture que celle habituellement véhiculée dans les quartiers ;
- développer l'autonomie et la mobilité du jeune ;
- favoriser le retour à l'emploi.

Pour la mise en place d'actions spécifiques pour lesquelles le jeune est impliqué dans leurs mises en œuvre. Les attentes sont :

- Développer l'autonomie et la confiance en soi qui permettra au jeune d'avoir une posture plus adaptée dans ses démarches quotidiennes de recherches d'emploi ;
- identifier les problématiques des jeunes (langage, posture et comportement) et leurs compétences et/ou déficiences afin de les retravailler. En parallèle, les orienter et/ou les accompagner sur d'autres projets en lien avec différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion ;
- pour les plus « marginalisés », les amener peu à peu à s'orienter vers les structures adaptées pour un retour à une vie normalisée.

Le public ciblé est les jeunes de 16 à 25 ans de la commune issus d'horizons différents :

- Lycéens/Etudiants
- Jeunes en recherche d'emploi
- Jeunes en formation professionnelle
- Jeunes actifs
- Jeunes « hors système »

#### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

##### **Axe 1 : Création de spectacle**

Le premier spectacle est axé sur la danse. Celle-ci associe la culture urbaine qui est très présente sur la commune et la danse africaine au regard de la population du Val Fourré.

Les ateliers danse sont dispensés par des chorégraphes professionnels. Ces ateliers se déroulent une fois par semaine le jeudi pour la danse hip hop de 18h à 20h et la danse africaine de 20h à 22h dans les structures municipales (gymnases).

Tout au long de l'année seront programmées en plus des séances de danses, des ateliers techniques sur :

- ***la création d'une fiche technique (son et lumière)*** : comment valoriser le spectacle, quelles sont les compétences à avoir et quels sont les métiers qui en découlent ?
- ***la réalisation des costumes*** : définir le style, les créer et les confectionner. Sur cette partie, nous essayerons de monter un partenariat avec les ateliers coutures des centres de vie sociaux du territoire.

Tous ces éléments favoriseront la réalisation d'un spectacle cohérent et professionnel qui les mettra en valeur auprès de leurs amis, de leurs familles et des partenaires.

Le second spectacle est axé sur un projet qui intègre différentes disciplines dans le champ du hip hop : la danse, le rap, le slam et le djiing. Dans le cadre du Festival Blues sur Seine, le service Jeunesse a développé un partenariat avec l'association Blues sur Seine, le CAC Georges Brassens et le centre Culturel Chaplin.

- 2009 a été l'année de création du spectacle ;
- 2010 a été le perfectionnement et la diffusion du spectacle ainsi que la valorisation du spectacle par l'édition d'un CD/DVD ;
- 2011/2012 sera la poursuite de la diffusion du spectacle hors agglomération.

## **AXE 2 : L'ouverture vers l'extérieur**

Dans cette thématique, il s'agit de composer un groupe de jeunes autour d'un projet en dehors de leur environnement quotidien. Il s'agit de leur faire découvrir :

- **Deux villes européennes dans le cadre d'un week-end**
- **Le festival des Francofolies de la Rochelle**

Faire découvrir le festival de la Rochelle va permettre aux jeunes de s'ouvrir vers de nouveaux champs culturels notamment dans le domaine de la musique et du chant (chanson française) et également de favoriser leur autonomie. Le séjour à la Rochelle n'est que l'aboutissement des différentes actions de sensibilisation qui seront :

D'abord, les jeunes créeront une exposition sur le thème de la chanson française : les jeunes effectueront des recherches sur différents artistes qui ont marqué la chanson française, ils devront choisir les supports sur lesquels ils souhaiteraient valoriser leur exposition, effectueront un travail d'écriture et d'utilisation de l'outil informatique. Les recherches se feront au sein de la bibliothèque Aragon, lieu que certains jeunes fréquentent peu ou pas du tout. Cette action permettra de connaître leur niveau de maîtrise de la langue française et d'identifier les lacunes de chacun.

Ils visiteront également des équipements culturels de leur ville : cette activité sera organisée sous forme de grand jeu dans toute la ville car beaucoup de jeunes ne connaissent pas les différentes structures culturelles existantes. Ils visiteront également d'autres équipements mythiques notamment l'Olympia.

Ils rencontreront également des artistes locaux et /ou nationaux afin d'échanger sur leurs motivations, leurs débuts et leurs parcours. Au préalable, les jeunes prépareront un questionnaire et prendront la parole à tour de rôle, d'abord ils se présenteront et ensuite ils poseront leurs questions. Certains jeunes ont du mal à s'exprimer même lorsque le groupe est restreint, cette activité peut leur servir « d'entraînement » pour leurs futurs entretiens individuels d'embauche ou d'entrée en centre de formation.

Ensuite, des ateliers d'initiation au rap ainsi qu'un stage de théâtre seront mis en place en lien avec l'association « Collectif 12 ». Les ateliers rap seront composés de trois phases :

1. lire un texte de rap, les écouter et les commenter (compréhension du thème abordé, argumenter et débattre, approche de certains thèmes de société tels que le racisme ou l'injustice)
2. produire un texte en respectant des consignes (permettre aux jeunes de parler)
3. présenter oralement ses productions.

Les ateliers théâtre ont pour objectif d'améliorer certains aspects de la personnalité du jeune par la pratique du jeu théâtral. (jeu de rôle/simulation d'entretiens individuels).

La deuxième action consiste à donner aux jeunes la possibilité de « sortir » de leur quartier, de leur ville, de leur pays et par la même occasion de découvrir un pays européen. Cette activité permettra aux jeunes de vivre une véritable expérience de découvertes, d'ouverture aux autres et aux différences.

A l'occasion de ces week-ends, ces jeunes pourront participer à la visite des musées, des sites historiques et des bâtiments institutionnels.

Avant l'excursion, ils feront des recherches sur le pays d'accueil concernant la langue, la situation géographique, le mode de vie et suivront une préparation linguistique notamment en anglais pour pouvoir communiquer avec la population locale.

Un partenariat sera mis en place avec le service Coopération décentralisée notamment dans le choix des destinations, l'organisation des séjours et la recherche de partenariats locaux. Il existe des jumelages notamment avec l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal.

Cette action permettra de favoriser la mobilité des jeunes, certains jeunes du quartier du Val Fourré ne connaissent pas le centre ville.

### **Axe3 : La découverte du patrimoine et l'ouverture sur une autre culture moins urbaine**

Aujourd'hui la plupart des jeunes qui fréquentent le service Jeunesse sont proches de la mouvance des cultures urbaines et ne connaissent pas le patrimoine culturel de leur ville, de leur région ou de leur pays.

Pour certains jeunes, la visite de certains monuments reste réservée à certaines catégories sociales (élite). Ils s'en sentent exclus. Cette action permettra de favoriser la démocratisation culturelle.

Dans un premier temps, ils feront des recherches sur les monuments existants dans leur ville, leur région et ensuite au niveau national. Ils en profiteront pour faire des recherches sur l'histoire de Mantes la Jolie. Ils se rendront sur les sites de leur ville pour ensuite visiter des musées et monuments de la capitale.

Avant chaque visite, une présentation et des consignes seront apportées (comportement à voir durant ce type de sorties). Certaines sorties seront organisées en petit groupe (de 8 à 10 jeunes).

Concernant le lancement de ces actions, l'information sera délivrée par le service communication de la commune via des affiches et par voie de presse. Les jeunes seront retenus suite aux entretiens individuels qui évalueront leurs motivations. L'objectif étant d'avoir un groupe homogène où chacun pourra apporter à l'autre.

### ***3 – PARTENAIRES***

**Modalités de partenariat engagées ou envisagées, notamment avec les services du Conseil général (*Direction des Territoires d'action sociale, Direction de l'Autonomie, Direction du développement, Direction de l'Enfance de l'Adolescence de la famille et de la Santé*) :**

Le partenariat avec le Conseil général et ses services sont pour le moment inexistant. L'approche pour ce type de projet est difficile. Il est peut être envisagé de contacter le Territoire d'Action Sociale au moment du démarrage du projet pour un repérage éventuel de jeunes suivis qui pourraient s'inscrire dans ces actions. Le partenariat établi est tourné vers les autres acteurs culturels du territoire : le CAC Georges Brassens, le Collectif 12, les ateliers Chopin et le service municipal.

### ***4 – PILOTAGE DE L'ACTION***

Ville de Mantes la Jolie

### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

#### **Moyens nécessaires pour la mise en œuvre de l'action**

##### **Humains :**

- Le référent Jeunes Majeurs chargé du pôle Culture
- Un vacataire
- Le responsable des ateliers Chopin
- Le responsable du CAC Georges Brassens
- Un référent du Collectif 12
- Les référents des structures Ouvertes
- 2 chorégraphes professionnels
- Des techniciens son et lumière
- Un prestataire vidéo

##### **Matériels :**

- Trousses de secours
- Petit matériel : ciseaux colle feuilles, cadre photos...
- Poste informatique

##### **Locaux :**

- Réservation de salles à l'Agora
- Réservation de la salle de spectacle du CAC

### ***6 – COUT DE L'ACTION***

#### **DEPENSES**

Matériel .....	1 000,00 €
Personnel .....	68 509,00 €
<b>Total .....</b>	<b>69 509,00 €</b>

#### **RECETTES**

Département des Yvelines – C.S.T	34 754,50€
Part Ville	34 754,50€
<b>Total .....</b>	<b>69 509,00 €</b>

PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

69 509,00 € ..... soit 100,00 % du budget global

PART DEPARTEMENT CST

34 754,50 €..... soit 50 % de la part Ville

***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

**1. Indicateurs de suivi proposés (en lien avec les objectifs visés) :**

- Nombre de personnes mobilisées et nombre de personnes réellement impliquées
- Nombre de jeunes par genre
- Nombre de jeunes issus de différents milieux
- Nombre de visites organisées et réussies dans le champ culturel non habituel
- Nombre de jeunes ayant intégré un dispositif d’insertion

**2. Modalités de suivi proposées :**

- Travailler avec les jeunes en amont afin d’établir une programmation qu’ils auront choisis mais en leur demandant de s’ouvrir à d’autres formes de culture que leur type de culture habituelle
- Au moment des inscriptions, réserver un nombre de places égal aux filles et aux garçons
- Travailler sur tout type de communication afin de mobiliser toutes les catégories sociales
- Lorsque les dates de sorties seront diffusées, veiller à ce que la totalité des places disponibles soient pourvues, que les jeunes aient un comportement adéquat aux spectacles et aux sorties proposées et qu’ils soient satisfaits de la programmation (bilan oral)
- Les jeunes ont intégré un ou des dispositifs et en sont sortis de manière positive pour avancer dans un parcours professionnel.

# **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE 2011**

## **Ville de Mantes la Jolie**

**N°8**

### **FICHE ACTION**

#### **Accueil et sécurisation des élèves du premier degré**

##### ***1 – OBJECTIFS et PUBLIC VISE***

Les actes de dégradation commis aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires et leur gravité sont des réels sujets d'inquiétudes.

Ainsi, la Ville souhaite apporter des réponses humaines en privilégiant le soutien au personnel enseignant ainsi qu'aux familles et aux élèves en difficulté ou en situation de décrochage scolaire.

Pour y répondre, la commune a mis en place deux types de poste :

- les coordinateurs écoles
- les agents de sécurisation

Leurs objectifs sont

- d'améliorer la prise en charge des élèves sur le temps périscolaire
- de renforcer le lien institutionnel avec le personnel de l'EN au bénéfice de l'enfant
- d'assurer et de garantir le fonctionnement et la maintenance des écoles élémentaires
- de renforcer l'accueil et la surveillance des élèves.

Public visé : Demandeurs d'emploi ayant une expérience dans l'animation et la gestion d'une structure accueillant un public.

##### ***2 – DESCRIPTION DE L'ACTION***

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des élèves du premier degré et d'assurer la sécurité et la maintenance des locaux municipaux, la Ville souhaite renforcer l'accueil, la gestion et la maintenance des écoles élémentaires. En effet, par le recrutement de personnel éducatif travaillant aux côtés des enseignants et des encadrants périscolaires, la Ville renforce le maillage institutionnel favorisant la réussite et la sécurité des élèves ainsi que la bonne marche de l'établissement.

##### ***3 – PARTENAIRES***

Éducation Nationale  
Association Val Services

##### ***4 – PILOTAGE DE L'ACTION***

Ville de Mantes la Jolie

##### ***5 – MOYENS DE REALISATION***

Recrutement de personnel qualifié.

## ***6 – COUT DE L’ACTION***

### DEPENSES

Personnel .....	475 084,00 €
Prestataire .....	65 000,00 €
<b>Total.....</b>	<b>540 084,00 €</b>

### RECETTES

Département des Yvelines – C.S.T. ....	166 130,00 €
Part Ville .....	319 654,00 €
ASP (quote-part CUI).....	54 300,00 €
<b>Total.....</b>	<b>540 084,00 €</b>

### PART DUE PAR LA VILLE AVANT LE CST

485 784,00 € ..... soit 89,84 % du budget global

### PART DEPARTEMENT CST

166 130,00 € ..... soit 34,00 % de la part Ville

## ***7 – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION***

Bilan avec l’équipe de l’Éducation Nationale et de Val Services en fin d’année scolaire 2010/2011.